

Compte rendu AG du 16 septembre 2021

10 adhérents présents :

Thierry BRENOUX / Myriam CHHOM / Phylom CHHOM / Frédéric FALLU / Nadine LEBLANC / Marie-France MATHIEU / Philippe MATHIEU / Olivier SANFILIPPO / Pascal ROUAULT / Daniel ROZCZKO /

9 adhérents représentés par le biais des pouvoirs :

Serge ARGAUD / Samuel BOIROT / Jean Louis BORY / Pierre FOREST / Elodie FALLU / Gaëtan LALANDE / Nathalie LALANDE / Philippe LIVERSAIN / Catherine PIOT.

19 Adhérents au total sont représentés, le quorum étant atteint la séance a débuté à 19h25

Rappel sur la différence entre cotisation et licence :

La cotisation (110 €) correspond à l'adhésion au club Plongée Plus

La Licence (42 €) correspond à l'adhésion à la Fédération de plongée

Cette année nous serons 34 licenciés contre 52 la saison dernière.

Faits marquants :

La Covid a énormément perturbé le fonctionnement du club avec, entre autres, l'annulation du voyage à Cuba.

Achats de 2 blocs supplémentaires (Total 9 blocs désormais)

Passation provisoire des comptes du Club de Gaëtan LALANDE à Daniel ROZCZKO pour cause de maladie.

Quitus sur les comptes a été donné pour l'exercice 2020 avec mise à disposition des documents afférents à la comptabilité.

Un appel à la candidature pour le poste de trésorier du club a été lancé (Remplacement de Gaëtan)

Seul Pascal ROUAULT se présente, il est donc élu à l'unanimité.

Le bureau est donc constitué de :

- Président : Philippe MATHIEU
- Trésorier : Pascal ROUAULT
- Secrétaire / Webmaster : Phylom CHHOM

Résolution 1 :

Décision de ne pas faire payer la cotisation pour ceux qui l'ont payé l'année dernière, Il est précisé qu'aucun remboursement ne sera effectué pour les non adhérents 2022.

NB : Le Pass Sanitaire complet est obligatoire pour l'inscription au Club

Résolution 2 :

Les assurances optionnelles LAFONT, Loisir I et II ne seront désormais plus présent par le club, c'est une démarche à réaliser soi-même, (recommandées pour les sorties hors frontières)

Pour les entrainements :

- La rentrée dans le vestiaire doit se faire à 9h45 en groupe afin d'être dans le bassin à 10h
- La présentation du Pass Sanitaire est obligatoire, il sera contrôlé par le Président du Club ainsi que par le vigile de la piscine.
- Le bonnet de bain est obligatoire
- Mise à disposition de Gel hydroalcoolique ainsi que gel désinfectant détendeur
- Possibilité de mise en place RIFAP (6 volontaires minimum)
- Stage initiateur et Niveau 2 suivi par Thierry BRENOUX
- Un appel au volontariat est lancé pour le gonflage des blocs les samedis matin à 8h

Sorties Club

Décision est prise à l'unanimité que l'inscription devra être réalisée avant la date buttoir par le virement 180 €, non remboursable.

Cette mesure a été prise à la suite des nombreux désistements de dernières minutes.

Il est rappelé que pour les sorties Week End, les plongées des encadrants leur sont offertes

Avoir Sortie Bormes les mimosas :

Le remboursement de l'avoir sera versé au club conformément au décret du 25 Mars 2020 à savoir 18 mois après la date initiale de la sortie, soit sur la fin d'année 2021. Cette somme sera réengagée lors d'une prochaine sortie.

Dates prévisionnelles :

Les 16 et 17 Avril 2022 : Marseille

Mai 2022 : Reste à définir

Les 18 et 19 Juin 2022 : Bormes les mimosas ou la Londe les Maures

Les 10 et 11 Septembre 2022 : L'Estartit

Octobre 2022 : Reste à définir

Pour l'ensemble des résolutions et/ou propositions, personne ne s'opposant, elles sont toutes adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à 21h30.